

Réf : DCM/2022-54/7.5/29-06

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	16	23

Date de la convocation : 23/06/2022  
Notifiée aux élus le : 23/06/2022  
Date de l'affichage : 23/06/2022

## SÉANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,  
Le VINGT NEUF JUIN À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENTS** : Pierre MAUMÉJEAN, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER-DUFOND, Véronique BONVICINI, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Michel AUSSANNAIRE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

### OBJET :

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**  
M. NEPOTY PROC. À M. PALLARES  
N. LALLOUETTE PROC. À A. DAMOUR.  
C. BONATO PROC. À J. RAMS

G. TRAUJLET PROC. À P. MAUMÉJEAN  
P. VAN DER LINDE PROC. À V. BONVICINI  
M. CHAREYRE PROC. À J. ROSIER  
M. POUGENC PROC. À J. RAMS

**ABSENT NON-REPRÉSENTÉ :** Michel LEBLANC, Jean-Claude CAMPOS, Jean-Claude BASCHIOU, Yves GRAS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christian GROUL

**Rapporteur :** Arnaud FOUREL, Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé au conseil que le budget primitif 2022 de la collectivité, prévoit des crédits nécessaires à l'attribution des subventions aux associations locales, sans en détailler la répartition qui doit se faire après analyse des dossiers de demande présentés par chaque structure.

Il est proposé au conseil d'approuver la répartition de ces subventions selon les sommes présentées au tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	ASSOCIATIONS	SUBVENTION
Sports		Humanitaire/Social/Divers	
Boule sportive	2500.00	APE Severin Les Moufflets	1589.50
Courir Club A.M.	350.00	APE Collège	900.00
Corps et Danses	900.00	APE Mat C. Gros Les Péquelets	759.00
Judo Club	1400.00	MAM la Courte Échelle	250.00
Badminton Loisir A. Mortes	300.00	APE les petits Gardians	1430.00
Camargue volley	300.00	Lou Ventre Bleu	900.00
Littoral Camargue Basket	4500.00	Donneurs de sang	850.00
Yoga Club	200.00	EFATA	600.00
Karaté Do	750.00	Les Chats Libres	450.00
APPSG	650.00	Nio far	350.00

Country Danse For Ever	300.00	FNACA	
USSA	11500.00	OMUHONGA NAMIBIE	
Maintien en Forme	150.00	La canalette Family	
Free slide association	200.00	A vélo	100.00
Aigues Mortes Handball	700.00	Ielle	100.00
Yogananda	200.00	Total	<b>9128.50</b>
Du temps pour soi	300.00		
Tennis Club	2100.00		
Karaté GOJU RYU	100.00		
AM Krav Maga	150.00		
AM Self Défense	200.00		
Vélo Club Aigues-Mortais	200.00		
Amicale des anciens de l'USSA	100.00		
<b>Total</b>	<b>28050.00</b>		
<b>Culture/Traditions</b>			
Ceramic'art	750.00		
Cercle des Chasseurs	500.00		
Cercle Langue d'Oc	600.00		
Créaterre	300.00		
Ste Histoire et Archéologie	650.00		
Grand Écran Pour Tous	2500.00		
Gens de 14 Théâtre Artémia	450.00		
La Nouvelle Cigale	2000.00		
Radio Delta FM	700.00		
Regards d'Aigues Mortes	650.00		
Chemins libres de Camargue	200.00		
La Ronde de mots	350.00		
Sté Chasseurs et Prop.AM	1000.00		
Sur les pas de Saint-Louis..	150.00		
AJAM	200.00		
Vieux Pistons	200.00		
<b>Total</b>	<b>11200.00</b>		

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12/07/2022

ID : 030-213000037-20220712-DCM202254-DE



**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité.**

- Adopte les subventions présentées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 12/07/2022

Pour le Maire empêché,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Gilles TRAUJLET Maire adjoint faisant fonction



**RESULTAT DU VOTE :**

Délibération 2022-54	<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2022</b>	<b>AUX</b>	Pour :	<b>23</b>	Unanime
			Contre :	<b>0</b>	Néant
			Abstention :	<b>0</b>	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90.  
Fax : 04.66.53.86.09